



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 12 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six et le douze janvier à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 5 janvier 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA – CARLES, Charleyne BOUDAL, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Marie LORENTE, Sylvie MILHAU, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Thierry ROQUE, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Jean-Michel ULMER, Michel TRILLES.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Catherine FIS, Sandrine MICHAUD.

Messieurs Jean BLANQUEFORT, Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques ROMERO, Robert SOUQUE.

Délégués suppléants : M. Gilles VICENTE, M Alain BUCHACA suppléant de Mme Lydie COUDERC

Mme Catherine FIS donne procuration à M. Pierre-Jean ROUGEOT
Mme Sandrine MICHAUD donne procuration à M. Sylvie MILHAU
M. Patrick BOURRAND FAVIER donne pouvoir à M. Jacques DHAM
Mme Jean BLANQUEFORT donne pouvoir à M. Gérard NICOLAS
M. Jacques ROMERO donne pouvoir à M. Philippe BOUCHE
M. Robert SOUQUE donne pouvoir à M. Gérard BARO

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur Lionel GAYSSOT est élu secrétaire de séance.

003-2026 –Fonds de concours 2022-2025– Commune de Pailhès

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération 024-2022 du 7 Mars 2022 attribuant pour la période 2022-2025 une enveloppe budgétaire qui sera versée aux Communes sous la forme de fonds de concours.

Monsieur le Président rappelle également la délibération 110-2024 du 6 Mai 2024 concernant la participation en fonds de concours 2024-2025 et la délibération 076-2025 du 14 avril 2025 pour 30 000 € supplémentaires en 2025

Ce versement ne pourra dépasser 50% de l'autofinancement du projet

Sur la période 2022-2025, la commune de Pailhès ayant une population de 582 habitants, elle peut bénéficier d'un fonds de concours de 60 000 € + 30 000 € + 30 000 € soit 120 000 € qui pourront être versé en une ou plusieurs fois.

VU la délibération 206-2022 attribuant 13 717.20 € en fonds de concours pour les travaux dans la cour de l'école et 13 652.60 € pour l'aire de jeux

VU la délibération 146-2023 attribuant 16 591.10 € en fonds de concours pour les travaux à la salle des associations

VU la délibération 237-2024 attribuant 4256.39 € en fonds de concours pour la réalisation de la dernière salle de l'école

VU la délibération 091-2025 attribuant 18 978.38 € en fonds de concours pour la réhabilitation de l'ensemble castral – tranche 1

VU la délibération 105-2025 attribuant 12 179 € en fonds de concours pour la réhabilitation de l'ensemble castral – tranche 2

VU que le montant du fonds de concours 2022-2025 restant est de 37611.16 Euros

Vu la demande de Monsieur le Maire en date du 17 décembre 2025 concernant la participation en fonds de concours pour l'acquisition d'un tracteur

Vu le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Achat tracteur	38 270.00	Autofinancement Commune CCAM	38 270.00 19 135.00 19 135.00
TOTAL HT	38 270.00 €	TOTAL	38 270.00 €

Vu la demande de Monsieur le Maire en date du 17 décembre 2025 concernant la participation en fonds de concours pour la sécurisation des entrées du village

Vu le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux HT	65 810.00	Autofinancement Commune CCAM	65 810.00 47 333.84 18 476.16
TOTAL HT	65 810.00 €	TOTAL	65 810.00 €

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver l'attribution du fonds de concours à la Commune de Pailhès pour un montant de 19135 € pour l'acquisition d'un tracteur et pour 18 476.16 € pour les travaux d'entrées de ville

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil communautaire, DÉCIDE, à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'attribution d'un fonds de concours de 19 135 € pour les dépenses liées à l'acquisition d'un tracteur
- D'APPROUVER l'attribution d'un fonds de concours de 18 476.16 € pour les dépenses liées aux travaux pour la sécurisation d'entrées du village
- PRECISE que le fonds de concours 2022-2025 qu'il reste à affecter sera de 0 €
- PRECISE que le paiement sera effectué après présentation d'un plan de financement définitif signé par le comptable public

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



LE SECRETAIRE DE SÉANCE,

A blue ink signature of the Secretary of the Session, consisting of several overlapping loops and lines.

Accusé de réception en préfecture
034-200071058-20260112-003-2026-DE
Date de télétransmission : 13/01/2026
Date de réception préfecture : 13/01/2026